



Déclaration préalable de la FSU en CHSCT-D du 21 novembre 2019

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail est une instance qui peine à se mettre en place dans le département de la Corrèze, malgré le fait que le premier ait eu lieu en 2012 soit il y a 7 ans.

Dans un contexte d'exercice professionnel de plus en plus complexe, du fait de l'évolution du climat scolaire, des profils d'usagers et de l'augmentation des violences en milieu scolaire, cette instance doit tenir une place importante, afin de permettre aux collègues de faire leur métier dans les meilleures conditions possibles.

Nous concevons le CHSCT comme un lieu de dialogue entre administration et personnels, de traitement des situations difficiles et de mise en place de mesures de préventions dans l'intérêt de tous les personnels.

Nous avons le sentiment que le dialogue est parfois freiné : difficultés pour le secrétaire du CHSCT pour joindre le Secrétaire Général de la DSDEN, absence de GT pour traiter les fiches SST, situations apprises par la presse (St Mexant, Collège d'Ussel...), manque d'informations ...

Le rôle du CHSCT doit être clarifié auprès de tous les personnels, enseignants, inspecteurs, chefs d'établissement, administratifs... afin qu'une saisie de celui-ci ne soit pas vécue avec défiance et comme quelque chose de conflictuel.

Nous souhaiterions que soit acté le principe de partenariat entre l'administration et les représentants syndicaux en CHSCT, afin que se mette en place une réelle communication, permettant notamment la remontée des fiches SST et leur traitement dans le but de permettre à nos collègues de travailler le plus sereinement possible.

Faire vivre le CHSCT, c'est montrer son utilité et l'intérêt que l'employeur porte au bien-être au travail de ses personnels ainsi que la considération qu'il leur témoigne, nous espérons que chacun en a conscience et aura à cœur de continuer les travaux du CHSCT même après la fusion programmée des instances.